

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

L'audioconférence du jour a été l'occasion de rappeler que tous les agents de la DGFIP doivent être mobilisés compte tenu des missions régaliennes assurées. Chacun doit faire au mieux au regard du contexte difficile que nous vivons tous actuellement.

La CFTC DGFIP a fait remonter la situation du centre éditique de Meyzieu et a demandé l'élaboration d'une fiche pratique rappelant les règles sanitaires à respecter afin d'accompagner au mieux les collègues en charge d'assurer des réceptions.

Le PCA est en cours de déploiement. Des adaptations locales sont nécessaires car les besoins et la force de travail disponible ne sont pas identiques dans toutes les directions. Ces éléments ont même vocation à évoluer avec le temps. La mobilisation des agents évoluera donc également.

Si le DG a reconnu que les médecins n'avaient pas tous les mêmes analyses sur des sujets identiques, il a réaffirmé qu'ils sont les seuls à pouvoir analyser les risques sanitaires.

La direction générale a confirmé que les échéances dans le cadre de la campagne d'évaluation professionnelle sont reportées d'un mois.

Les sujets juridiques (procédures collectives, procédures judiciaires, délais de recouvrement, prescriptions...) font l'objet d'une rédaction de textes pour faire face au contexte.

Le DG doit revenir vers les OS concernant la question du pointage des agents qui se déplacent sur leur lieu de travail par rapport aux collègues en télétravail.

Le sujet de la propreté des locaux a été de nouveau soulevé. C'est un sujet qui a toute l'attention de la DG. Sur ce point le DG a précisé que l'absence de nettoyage dans un bureau ne peut justifier le droit de retrait.

Au même titre que l'ensemble des agents de la DGFIP, la CFTC reste mobilisée.

N'hésitez pas à faire remonter toute difficulté.

Contact : cftcdgfip@gmail.com

Site internet : www.cftc-dgfip.fr